

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame SAMAIN Sylvie** occupe le poste de Conseillère Municipale Déléguée et a en charge la Ville Nature et la Biodiversité ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Madame SAMAIN Sylvie** la délégation de fonction pour la Ville Nature et la Biodiversité. Cette délégation comprend la Propreté.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Madame SAMAIN Sylvie** prendra toutes décisions et signera tout courrier, attestation et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

Elle pourra notamment signer :

- Les bons d'engagement
- Les arrêtés relevant de ses attributions
- Les titres d'habilitations
- Les ordres de service
- Les certificats et les autorisations pour les cartes grises

ARTICLE 3 : En sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée, **Madame SAMAIN Sylvie** est habilitée à :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'administration générale de la commune
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux

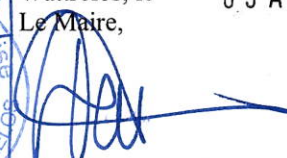
ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Madame LESTIENNE Myriam**, Adjointe au Maire chargée des Travaux et des Economies de Ressources Naturelles.

ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code des Communes et des Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité


ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 03 AVR. 2026
Le Maire,

Dominique BAERT

Madame SAMAIN Sylvie
Notifié le

Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dominique BAERT

Madame LESTIENNE Myriam
Notifié le